



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Epreuve anticipée orale de Français – juin 2021 Préconisations académiques – Académie d'ORLÉANS-TOURS

Préambule

Ces préconisations ont pour objectif de rendre accessibles et de partager les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve anticipée de français dans un souci d'équité entre les candidats. Elles se fondent sur la **note de service du 23 juillet 2020, publiée au B.O.E.N. spécial n°6 du 31 juillet 2020** :

"L'épreuve orale permet d'apprécier la **qualité de l'expression orale** du candidat ainsi que sa **capacité à développer un propos et à dialoguer avec l'examineur**. Il évalue ses connaissances et son aptitude à les mobiliser dans les deux temps successifs de l'épreuve, à la fois pour faire la preuve de ses compétences de **lecture, d'analyse et d'interprétation** des textes et des œuvres, et pour exprimer une **sensibilité et une culture personnelles**."

S'assurer que l'évaluation intègre, de façon à peu près équivalente, les quatre domaines de compétences cités permet d'éviter de donner à un seul une importance disproportionnée. Rappelons qu'il ne s'agit pas de distribuer des points critère par critère car la réussite de l'exercice résulte de la combinaison de ces compétences.

Il convient également d'accorder "une large place **aux propositions de l'élève**" ; on évaluera "son aptitude à les présenter, à les justifier et à en expliquer la pertinence" et on prendra en compte "son investissement personnel dans sa formation".

Il s'agit, plutôt que de relever ce qui manquerait dans le propos du candidat, de reconnaître ce qui a été compris, vu et interprété et ainsi valoriser les éléments de réussite.

Structure

L'épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, est composée de deux parties qui s'enchaînent et sont précédées d'un temps de préparation de 30 minutes. Le temps consacré à accueillir le candidat et à remplir la fiche d'évaluation, environ 10 minutes, n'empiète ni sur le temps de préparation, ni sur la durée de l'épreuve elle-même. Le coefficient de l'épreuve orale est de 5 pour le baccalauréat général et le baccalauréat technologique.

1) Récapitulatif

Le récapitulatif est un document qui doit permettre à l'examineur d'avoir connaissance de toutes les lectures qui sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation lors de l'oral. Il permet de lui transmettre les éléments dont il a besoin pour mener l'examen, à savoir la **liste des textes supports** pour la première partie de l'épreuve (lecture expressive, explication linéaire, question de grammaire) ainsi que la **liste récapitulative des œuvres choisies par les élèves** pour la deuxième partie de l'épreuve.



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour éviter toute erreur sur l'identification du texte et permettre à l'examineur de préparer la question de grammaire, il est nécessaire **d'adjoindre en annexe de ce récapitulatif les textes supports, qu'ils soient issus de l'œuvre intégrale ou du parcours**. Le jour de l'examen le candidat apportera un double de ces textes qui ne seront ni annotés ni surlignés par lui au préalable. Ces textes, à l'exclusion de tout autre document, serviront de supports à la première partie de l'épreuve.

Le récapitulatif, signé par l'enseignant et portant le cachet de l'établissement, est déposé avec ses annexes par le professeur sur la plateforme dédiée¹. Un exemplaire de ce récapitulatif est remis à l'élève sous format papier et présenté à l'examineur au début de l'épreuve.

Le récapitulatif est mis à disposition de l'examineur en amont pour lui permettre :

- de prendre connaissance de la liste des textes étudiés et de préparer les questions de grammaire
- de prendre connaissance des œuvres choisies par les élèves en vue de l'entretien (ce qui implique que le choix de l'élève soit fixé avant le dépôt du récapitulatif puisqu'il doit être communiqué à l'examineur).

Aménagements des épreuves de la session 2021 :

Cadrage national :

La note de service du 19-3-2021, publiée au BO n°12 du 25 mars 2021, autorise pour la session 2021 un allègement des récapitulatifs présentés lors de l'épreuve anticipée orale de français :

« Afin de tenir compte des conditions particulières de préparation pendant l'année scolaire 2020-2021 et de manière exceptionnelle, les candidats au baccalauréat général présenteront dans leur descriptif d'activités **14 textes (au lieu de 20 textes initialement prévus) et les candidats au baccalauréat technologique en présenteront **7** (au lieu de 13 initialement prévus) »**

Le courrier du ministre du 05 mai 2020 précise que pour la session 2021 les professeurs peuvent mentionner en outre « les points du programme qu'ils n'ont pu aborder du fait des circonstances », « notamment [...] les points de grammaire qu'ils n'auront pu précisément étudier avec leurs élèves ».

Cas particuliers

Si un candidat se présente le jour de l'interrogation sans son exemplaire du récapitulatif et si ce récapitulatif n'a pas été transmis en amont à l'examineur, nous invitons l'examineur à choisir un objet d'étude du programme de la classe de première et, après échange avec le candidat, à interroger sur un texte issu de l'une des trois œuvres du programme limitatif de l'année en cours au titre de l'objet d'étude choisi.

Cette disposition s'applique quel que soit le parcours du candidat (élèves de terminale, candidats libres...).

Si un candidat se présente le jour de l'interrogation avec un récapitulatif qui n'est pas conforme au programme de première de l'année en cours mais qui est signé par un

¹ Application BAC – Descriptifs sujets accessible sur le PIA (portail intranet académique)



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

enseignant et portant le cachet de l'établissement, il conviendra que l'examineur interroge sur l'un des textes de ce récapitulatif : le candidat ne peut en effet être tenu responsable de cette erreur.

Il convient de rappeler que même si le récapitulatif du candidat n'est pas conforme au programme de première de l'année en cours, l'examineur sera tenu d'interroger le candidat selon les modalités prévues par les textes réglementaires (lecture expressive, explication linéaire, question de grammaire ; entretien) afin de garantir l'équité entre les candidats.

2) Première partie de l'épreuve orale : exposé sur un des textes du récapitulatif

Durée : 12 minutes

Après avoir accueilli le candidat, l'examineur lui indique :

- "le texte et le passage du texte retenu, avec une éventuelle sélection du passage à expliquer si le texte excède le format d'une vingtaine de lignes de prose continue
- la question de grammaire posée, qui ne peut concerner qu'un passage de l'extrait faisant l'objet de l'explication de texte". Ce passage consistera en "l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase".

Aménagements des épreuves de la session 2021 :

Cadrage national :

Le courrier du ministre du 05 mai 2020 précise que, pour la session 2021, « les examinateurs offriront à tous les candidats qu'ils reçoivent, avant le début de leur préparation, la possibilité de choisir entre deux textes relatifs à deux objets d'étude différents. Ce choix sera donc encadré : les examinateurs auront préalablement déterminé ces deux textes au sein de la liste des 14 textes (voie générale) ou des 7 textes (voie technologique) figurant au descriptif présenté par le candidat. »

Préconisations académiques :

L'examineur ne précise pas au candidat la question de grammaire associée à chacun des deux textes lorsqu'il lui offre la possibilité de choisir entre ces derniers : il ne lui révèle qu'une fois que le texte de l'épreuve a été choisi.

Remarques

- Le texte support de la première partie de l'épreuve peut être un passage étudié en classe extrait d'une œuvre intégrale ou un texte travaillé dans le cadre d'un parcours associé. En aucun cas, le candidat n'est interrogé, pour l'exposé, sur les lectures cursives ou sur les éventuels textes complémentaires qui, pour cette raison, n'ont pas vocation à figurer dans le récapitulatif.
- La question de grammaire vise exclusivement une analyse syntaxique et non stylistique. Elle porte explicitement sur l'un des objets d'étude des programmes de première et peuvent mobiliser les notions rencontrées en classe de seconde. Nous vous rappelons que le candidat peut être interrogé sur l'un des objets d'étude, quel



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

que soit le texte support choisi par l'examineur. Si aucun de ces objets d'étude n'apparaît dans le texte, l'examineur peut proposer au candidat de reformuler un passage du texte de manière à faire apparaître le point de langue du programme, permettant ainsi de traiter la question

- La formulation de la question de grammaire doit être simple et brève et doit porter prioritairement sur des cas généraux en évitant tout fait de langue particulier (licence poétique, structure syntaxique propre à une époque, cas problématiques qui font débat...)
- L'examineur fait oraliser à haute voix par le candidat la question de grammaire posée, de façon à vérifier que le bulletin est lisible. En aucune circonstance il ne modifie la question à la demande du candidat ; il peut en revanche l'expliciter de façon à ce que le candidat soit bien évalué sur le traitement de la question et non uniquement sur la compréhension des consignes.

Aménagements des épreuves de la session 2021 :

Préconisation académiques :

Compte-tenu des conditions exceptionnelles de préparation de la session 2021, nous vous demandons d'être attentifs aux indications, portées sur le récapitulatif, concernant les parties du programme de grammaire qui n'auraient pas été traitées.

Ces éléments sont indiqués par écrit au candidat, au moyen d'une fiche qui lui est remise (cf. annexe de la note de service du 23-07-2020) et qu'il signe avant de commencer sa préparation.

Dans le cadre de sa préparation, le candidat ne dispose d'aucun document ni ouvrage, à l'exception du récapitulatif qu'il a présenté à l'examineur.

L'examineur adopte une attitude conforme à une situation d'examen et fait preuve d'une écoute bienveillante à l'égard du candidat tout au long de l'épreuve, tout en respectant les conditions réglementaires de son déroulement. Il veille à placer les candidats dans des conditions équivalentes, conformément à la réglementation des examens.

"À l'issue de son temps de préparation :

1. Le candidat propose d'abord une lecture à voix haute juste, pertinente et expressive du texte choisi par l'examineur, après l'avoir situé brièvement dans l'œuvre ou le parcours associé. La lecture expressive est notée sur 2 points.

2. Le candidat propose une explication linéaire d'un passage d'une vingtaine de lignes, sélectionné par l'examineur dans le texte, quand celui-ci excède cette longueur. L'explication linéaire est notée sur 8 points.

3. Le candidat répond à la question de grammaire posée par l'examineur au moment du tirage. La question de grammaire est notée sur 2 points. La question porte uniquement sur le texte : elle vise l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase."

Remarques :

- Dans cette première partie de l'épreuve, l'examineur écoute le candidat sans l'interrompre. Cependant, si l'examineur constate que l'on approche de la fin des 12



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

minutes sans que le candidat ait abordé la question de grammaire, il l'informe du temps qui lui reste pour terminer son explication et traiter la question de grammaire.

- La note de service présente les trois étapes de cette première partie d'épreuve (lecture, explication linéaire, question de grammaire). Toutefois si le candidat ne respecte pas cet ordre, par méconnaissance ou par stress, l'examineur ne l'interrompt pas et ne le pénalise pas.
- L'extrait doit être lu intégralement par le candidat.
- Avant de passer à la seconde partie de l'épreuve, l'examineur s'assure que le candidat n'a plus rien à ajouter.

Aménagements des épreuves de la session 2021 :

Préconisations académiques :

Compte tenu des circonstances exceptionnelles de préparation de l'épreuve cette année, l'examineur pourra relancer le candidat si celui-ci effectue une prestation très courte.

- 3) Seconde partie de l'épreuve : présentation de l'œuvre choisie par le candidat parmi celles qui ont été étudiées en classe ou proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires, et entretien avec l'examineur.**

Durée : 8 minutes

"Cette partie de l'épreuve, notée sur 8 points, évalue l'expression orale, en réclamant du candidat une **implication personnelle** dans sa manière de rendre compte et de faire partager une réflexion sur ses expériences de lecture. Elle se déroule en deux temps successifs, le premier n'étant qu'un point de départ pour les **interactions** qui le suivent et qui **constituent l'essentiel de l'épreuve** :

- le candidat présente **brèvement** l'œuvre qu'il a retenue et expose les raisons de son choix ;
- le candidat réagit aux relances de l'examineur qui, prenant appui sur la présentation du candidat et sur les éléments qu'il a exposés, évalue les capacités à dialoguer, à nuancer et à étoffer sa réflexion, à défendre son point de vue sur la base de la connaissance de l'œuvre."

Remarques

L'œuvre choisie est au centre des échanges entre l'examineur et le candidat.

En conséquence :

- Les interactions constituant l'essentiel de l'épreuve, la présentation du candidat doit être brève. Si cette étape préliminaire se prolonge, il convient de lui signaler le temps qui lui reste pour les échanges.
- L'examineur incite le candidat à développer son propos en reformulant, en approfondissant, en nuancant certains points de sa présentation, formule des



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

questions claires, ouvertes et accessibles, qui lui permettent "d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix". L'entretien n'a pas pour objectif de vérifier les connaissances acquises pendant l'année mais doit être un temps d'échange qui permette au candidat, en mobilisant les savoirs adéquats, de rendre compte de sa réception de l'œuvre choisie

- Les échanges de cette deuxième partie d'épreuve prennent appui sur l'implication et la réception personnelles de l'élève. Il convient donc que l'examineur s'adapte à chaque candidat et que le dialogue entre l'examineur et le candidat soit personnalisé : l'examineur s'abstiendra de recourir à une liste de questions préétablies.

Aménagements des épreuves de la session 2021 :

Cadrage national :

Les annonces du ministre du 05 mai 2020 précisent que les candidats pourront consulter et utiliser l'œuvre qu'ils auront choisi de présenter : ils pourront ainsi circuler dans l'œuvre, faire référence à un passage précis, et ainsi démontrer également leur maîtrise de l'œuvre lue.

Préconisations académiques :

Il est possible que le candidat, afin de maîtriser l'œuvre qu'il a choisie, ait choisi de l'annoter, de surligner des passages ou d'installer des signets pour faciliter ses repérages. Ces traces, parce qu'elles reflètent le travail d'appropriation de l'œuvre, sont autorisées dans le cadre de l'examen et l'examineur ne pourra en aucun cas empêcher le candidat de mobiliser l'œuvre qu'il aura apportée ou lui tenir rigueur dans son évaluation de ce travail d'appropriation.

Au cours de l'épreuve orale, l'examineur s'abstient de tout commentaire et tout jugement de valeur sur la prestation du candidat, sur la qualité du récapitulatif (choix des textes, nombre des textes) ou sur celle de l'enseignement qu'il a reçu pendant l'année. Il doit respecter le choix de l'œuvre fait par le candidat pour la deuxième partie de l'épreuve et s'abstient de tout *a priori* ou de tout commentaire.

Notation

"Après la prestation du candidat, l'examineur porte sur la fiche d'évaluation pour chaque partie de l'épreuve ses appréciations ainsi que le nombre de points attribué à la première partie et à la seconde partie. Il signe la fiche complétée. Seule la note globale sur 20 est reportée sur le bordereau de notation.

La première partie de l'épreuve orale est notée sur 12 points, la seconde sur 8 points."

Il faut garder à l'esprit que cette épreuve évalue les connaissances et les compétences attendues d'un élève de niveau de première. Par conséquent, tout candidat dont le travail manifeste qu'il a atteint les objectifs de la formation doit obtenir une note nettement



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

supérieure à la moyenne. Il convient d'utiliser toute l'échelle de notation, en prenant en compte de manière équilibrée les différents domaines de compétences évalués. Ainsi une prestation orale jugée excellente doit pouvoir obtenir de tout examinateur une note de 20. Une note très basse, 5 ou en deçà, doit correspondre, pour tout examinateur, à des insuffisances graves dans chacun des grands domaines définis par la note de service.

Toute note doit être explicitée et précisément justifiée sur le bordereau d'oral en référence à ces domaines. Les candidats peuvent demander à avoir accès au détail de leur évaluation, et solliciter que leur soit communiquée une reproduction du bordereau d'oral.

Conformément à la note de service du 23-07-2020, les connaissances et compétences suivantes font l'objet de cette évaluation :

	Attendus de la prestation orale	Éléments évalués
Lecture	Lecture correcte et expressive d'un texte déjà connu	Capacité à faire entendre sa voix et à faire preuve dans sa lecture d'une intention de sens Capacité à adresser sa lecture
Explication	Bonne compréhension littérale du texte Analyse pertinente au service d'une interprétation Mobilisation des savoirs linguistiques et littéraires nécessaires à l'analyse du texte Références précises au texte étudié	Qualité de l'expression et niveau de langue orale Qualités de communication, de précision et de clarté dans le propos
Question de grammaire	Mobilisation des savoirs linguistiques pertinents pour l'analyse faisant l'objet de la question	Capacité à mobiliser un lexique grammatical pertinent Capacité à construire une analyse syntaxique, à réfléchir sur des faits linguistiques



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Entretien	<p>Présentation synthétique de l'œuvre retenue</p> <p>Expression pertinente, justifiée et convaincante d'un choix personnel</p> <p>Entrée véritable dans l'échange, tirant profit des éléments de relance pour approfondir sa propre réflexion</p> <p>Mobilisation pertinente des connaissances culturelles et artistiques en lien avec le propos</p>	<p>Capacité à défendre une lecture personnelle</p> <p>Capacité à expliquer et à justifier ses choix</p> <p>Aptitude au dialogue</p> <p>Qualité de l'expression et niveau de langue orale</p> <p>Qualités d'analyse et d'argumentation, de communication et de persuasion</p> <p>Capacité à établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi</p>
-----------	---	---

Les IA-IPR de Lettres de l'Académie d'Orléans-Tours